

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU LILLE UC ATHLÉTISME

L'athlétisme est un sport individuel, mais aussi, et on l'oublie trop souvent, collectif ! C'est un sport universel aux multiples disciplines : sprint, demi-fond, fond et même grand fond, haies, sauts, lancers, épreuves combinées, marche et épreuves hors stades. Il est ouvert à toutes et tous. Il est représentatif de toutes les diversités représentatives de l'ensemble des composantes de notre société.

L'athlétisme véhicule des valeurs fondamentales : épanouissement personnel, intégration sociale, lutte contre les discriminations... Mais aussi des valeurs morales comme la loyauté, le courage, la combativité, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie, sans oublier les valeurs citoyennes telles que le respect, la solidarité, la tolérance et l'esprit d'équipe.

Mais l'athlétisme est aussi un sport qui a ses règles, sans lesquelles les compétitions perdraient toute l'authenticité qui en font sa raison d'être. Au-delà des capacités physiques de chacun, le respect absolu des règles est la base de l'égalité des chances entre compétiteurs.

Le plaisir est aussi un facteur essentiel de la réussite. Outre, l'atteinte et le dépassement de ses objectifs, l'athlétisme c'est aussi le sentiment d'appartenir à un même groupe, de partager les mêmes valeurs, des émotions... Et des émotions partagées sont source de joie qu'il serait dommage de gâcher par des comportements déplacés... C'est la raison pour laquelle, le club a établi une charte de bonne conduite, pour rappeler à tous ses membres qu'il y a aussi des règles de bien vivre ensemble !

Article 1 : La pratique de l'athlétisme au sein du club oblige tous ses membres à l'adhésion et au respect de la présente charte ainsi qu'au paiement de sa cotisation.

Article 2 : Tout athlète adhère au club pour apprendre, se perfectionner... et prendre du plaisir à la pratique de son sport favori, dans le respect des règles officielles établies par la FFA et la Ligue Hauts-De-France.

Article 3 : Tout athlète est tenu de respecter les horaires d'entraînement, de prévenir son entraîneur au plus tard 24h à l'avance en cas d'absence ou d'empêchement prévisible. Il est également tenu de s'informer d'éventuelles convocations auprès de son entraîneur :

- Il devra accepter les décisions prises par son entraîneur ou les dirigeants du club, de respecter son équipe, ses adversaires et les dirigeants.
- Il participera au maximum à la vie de l'association (compétitions, interclubs, réunions, repas) et respectera le matériel et locaux mis à sa disposition.

Article 4 : Les parents sont tenus de respecter également les décisions prises par les entraîneurs et/ou les dirigeants et ne sont pas autorisés à intervenir dans les décisions sportives et/ou sur le management de l'équipe.

Article 5 : Le dirigeant doit obligatoirement être adhérent du club. Il assiste l'entraînement dans sa fonction et contribue au bon fonctionnement de l'association. Il doit maintenir et faire respecter un bon esprit sportif et aider dans l'application et le respect des règles établies.

Article 6 : Les dégradations volontaires des infrastructures, du matériel mis à disposition par le club sont passibles de sanctions.

Article 7 : La prise d'alcool, de stupéfiants ainsi que tous les produits dopants par un membre du club (athlète, dirigeant ou entraîneur), pendant les rencontres sportives et dans l'enceinte du club entraînera son exclusion immédiate et définitive.

Article 8 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels à l'intérieur de l'enceinte de l'association ainsi que lors des déplacements des équipes.

Article 9 : Tous licenciés est responsable de ses actes et des sanctions qu'il encourt pendant les compétitions.

Article 10 : Les parents qui accompagnent leur(s) enfant(s) en compétition peuvent rester sur place, surtout pour les catégories : Eveil athlète, Poussin(e)s et Benjamin(e). Éventuellement, il pourra leur être demandé de participer à l'organisation.

Il est important de préciser que le licencié Eveil/Poussin doit participer au minimum à 8 compétitions OBLIGATOIRES en plus des départementales. De même pour le licencié Benjamin/Minime qui doit participer au minimum à 8 compétitions OBLIGATOIRES en plus des départementales, des régionaux ainsi que des stages de la Ligue des Hauts de France.

En cas d'absence ou de problème de santé, un certificat médical vous sera obligatoirement demandé.

Signature des parents (si mineur) ou de l'athlète.

Fait à

Le,

Protocole sanitaire à respecter

- *Les encadrants devront porter le masque toute la séance, et faire respecter le protocole ci-dessous.
- *Lors de chaque entrainement les enfants doivent venir obligatoirement avec un masque (**la structure ne fournissant pas de masque, tout enfant n'ayant pas le sien ne pourra pas assister à la séance**). Chaque enfant à sa gourde et n'a pas le droit de la passer à un autre enfant.
- *Lors de l'entrée dans le complexe ils doivent écrire leur nom et prénom sur le cahier et se désinfecter les mains avec le gel hydro alcoolique mis à leur disposition.
- *Les parents ne peuvent pas assister aux séances et doivent rester à l'extérieur du complexe sportif dans lequel nous faisons la séance.
- *Les enfants seront répartis en plusieurs groupes pour limiter les contacts entre eux. Chaque enfant reste dans son groupe sur les différents temps (activité physique, pause...), tout en respectant les gestes barrières (rester à 1 mètre les uns des autres, éviter les contacts entre eux...).
- *Ils peuvent enlever leur masque durant l'activité physique.
- *A chaque pause les enfants de plus de 11 ans doivent remettre le masque et rester avec son groupe.
- *Les enfants peuvent aller aux toilettes mais chacun leur tour, pas plus de 2 personne à la fois (dans la condition ou ces derniers sont ouverts).
- *A la fin de l'entrainement les enfants remettent leur masque et peuvent rejoindre leurs parents à l'extérieur.
- *Seuls les éducateurs peuvent installer et ranger le matériel.
- *si jamais un enfant est atteint par la covid-19, il est impératif que les parents nous préviennent pour pouvoir identifier les enfants et les personnes qui ont été en contact avec lui (grâce au registre nom et prénom de chaque enfant présent sur ce créneau). Les séances seront suspendues pendant 1 semaine, dans la catégorie ou l'enfant était présent.

Sans respect du protocole l'enfant peut être exclu de la séance

Fait à Lille le :

Signature avec la mention "Lu et approuvé"

L'équipe Lille UC

Les numéros des encadrants à prévenir en cas de suspicion covid-19 :

*Flotin Grégory (responsable covid-19) : 06-37-19-16-20

*Mowat Etienne : 06-66-19-12-33

*Libert Olivier : 06-05-41-24-99